

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Synergie Officiers
2 bis quai de la Mégisserie
75001 Paris

A l'attention de M. Patrice Ribeiro,
Secrétaire général

Paris le 25 avril 2017

Questions posées par Synergie Officiers

1/ Quelle impulsion souhaitez-vous donner à la politique budgétaire de la sécurité intérieure ?

J'ai annoncé que dans le temps du mandat, une loi de programmation des moyens de la sécurité intérieure planifierait l'effort budgétaire à mettre en œuvre pour mettre en place la police de sécurité quotidienne, remettre en selle le renseignement territorial et moderniser les moyens des services.

Les crédits de fonctionnement permettront le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires dont 7500 policiers en 5 ans. De nouvelles écoles seront ouvertes, permettant d'augmenter de 1500 places supplémentaires le potentiel de formation initiale et continue. L'accent sera mis en matière d'investissement sur la maintenance immobilière des locaux de police, qui a été trop longtemps négligée. L'effort de mise à niveau des armements et des véhicules sera bien sûr poursuivi et amplifié, en portant une attention particulière à la protection des fonctionnaires, de plus en plus exposés aux agressions. Enfin, en matière d'accès aux nouvelles technologies, les outils d'aide à la mobilité et les moyens de transmission seront privilégiés, ainsi que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le traitement des données et le rapprochement des fichiers.

2/ Êtes-vous favorable à un rapprochement accru entre la police et la gendarmerie ?

Oui, mais sans remettre en cause la spécificité institutionnelle de l'une et de l'autre et éviter de querelles entre champs de compétences qui sont contre productives. Je demanderai ainsi au prochain ministre de l'intérieur de renforcer la mutualisation des moyens spécialisés des forces et de leurs doctrines d'emploi, en veillant toutefois à ce que ces mutualisations ne visent pas uniquement la rationalisation des ressources

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

budgetaires, mais puissent à chaque fois que cela sera possible comporter une plus-value opérationnelle pour l'activité des services et unités.

3/Quelle est votre acception d'une coproduction de sécurité impliquant la pluralité des acteurs actuels ?

Êtes-vous favorable à la création d'une filière sécurité impliquant tous les acteurs concernés : police, gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire, polices municipales, sécurité privée ?

Je n'envisage pas de modifications majeures des textes qui établissent de façon satisfaisante le statut distinct de ces différentes forces et qui précisent la nature de la répartition de compétences entre elles. Je suis sensible en effet à la nécessité d'éviter tout ce qui est susceptible de contribuer à la confusion, spécialement en matière de compétences judiciaires.

Je veillerai donc particulièrement à ce que le rôle prééminent des forces étatiques de sécurité soit garanti tout en étant attentif à ce que le concours de chacun des autres acteurs à la mission de sécurité puisse être optimisé.

Localement, il convient par ailleurs que des conventions soient établies, pour que, sous l'autorité des préfets, l'action des polices municipales (ainsi que, chaque fois que cela apparaîtra nécessaire, celle des personnels de sécurité privée) s'inscrive dans un cadre cohérent avec celle de la police et de la gendarmerie nationales.

4/ Quel est pour vous le territoire dimensionnant de l'action publique de la sécurité ? Comment envisagez-vous la répartition des forces de l'ordre et leur coordination sur le territoire ?

Vous vous prononcez pour la réconciliation des notions d'autorité et de proximité et sur la nécessité, face à l'évolution de la délinquance, de mettre en œuvre de nouveaux modes de présence : je ne peux qu'être d'accord à ce propos. Je ne m'en tiendrai pas, cependant, à la seule police d'agglomération et de police de territoire comme vous l'évoquez.

Il convient que l'action publique de sécurité ne néglige aucun niveau de déploiement et soit, notamment mieux organisée à deux de ses pôles : à l'échelon de la coopération internationale et transfrontière, et - tout à l'opposé - à l'échelon infracommunal des quartiers. Dans le cadre de la mise en place d'une police de la sécurité quotidienne que je défends, des efforts devront être réalisés pour déconcentrer autant que faire se peut des responsabilités de gestion et d'intervention aux niveaux les plus bas et pour maintenir un maillage opérationnel territorial aussi fin que possible.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

5/ Quelles mesures envisagez-vous pour endiguer la sécession de certaines de quartiers pour lesquels l'ordre républicain relève désormais de la chimère au profit du caïdat et du radicalisme religieux ?

Garder ou reprendre, en matière de sécurité, la maîtrise des quartiers difficiles est une nécessité républicaine à laquelle j'attache une importance particulière. Une série de mesures devrait y contribuer et, pour ce qui concerne le volet policier, :

- celles d'abord qui permettront d'accroître de façon tangible la présence et la disponibilité des forces de police sur le terrain, d'une part, en allégeant de façon massive les tâches paperassières chronophages dans lesquelles elles s'engluent et qui les distraient de leur vocation opérationnelle première. Un allègement de la procédure pénale est un impératif à ce titre ; et d'autre part en procédant au recrutement et au déploiement de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires qui seront affectés en priorité dans les zones sensibles ;
- le renforcement significatif ensuite des moyens du renseignement territorial ;
- l'octroi, enfin, aux forces de l'ordre de moyens juridiques nouveaux de répression de proximité qui devraient pouvoir permettre de sanctionner de façon immédiate et lisible par tous les infractions à l'ordre et à la tranquillité publique (sanction sur le champ par amendes de nombre d'infractions, injonction d'interdiction de fréquentation de lieux facilités).

Seule une approche globale sera adaptée qui combinera l'ensemble des modes d'intervention de la police (renseignement, prévention, répression).

6/ Envisagez-vous une réforme de la procédure pénale, dans quels délais et, le cas échéant, quels en seraient les principes fondateurs ?

Il s'agit là d'une question cruciale : le traitement pénal des affaires apparaît actuellement comme « thrombosé ». Enquêteurs comme représentants des parquets sont asphyxiés par le nombre de dossiers à traiter (près de 5 millions par an), la demande qui leur est faite d'un traitement toujours plus rapide (TTR) et l'inflation au cours de ces deux dernières décennies des textes entraînant une complexification difficilement supportable du droit à mettre en œuvre. Je suis conscient que la filière judiciaire au sein de la police dans son ensemble vit particulièrement mal cette situation.

Une partie cependant des innovations qui ont été introduites vise à renforcer les droits de la défense et n'est que la transcription obligée de directives européennes. Même si elle peut apparaître comme compliquant effectivement de façon majeure le travail des enquêteurs, elle ne peut être remise en cause.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Pour autant, d'évidence des réformes s'imposent ailleurs : en premier lieu celle des modalités de traitement des contentieux de masse pour lesquels actuellement le même degré de sophistication de traitement des affaires est demandé quel que soit leur degré d'acuité et de gravité.

Il conviendra donc de procéder à un effort ambitieux d'allègement :

- en n'hésitant pas, sans rien céder à l'efficacité répressive, à contraventionnaliser et à soumettre à sanction forfaitaire des pans entiers d'infractions simples (tels l'usage de stupéfiants ou certaines catégories de vols sans violence, vols à l'étalage par exemple) ;
- ou en « oralisant » par exemple une partie de ces procédures. Les plus simples d'entre elles pourraient ainsi donner lieu au seul enregistrement sonore des actes effectués en garde à vue ou en audition libre et à un unique procès-verbal de synthèse récapitulative. Ceci rejoint votre souhait de développement d'une dématérialisation des procédures.

Quelle vision portez-vous sur le système pénal français ?

Notre système pénal souffre à la fois d'opacité et d'insuffisante efficacité :

- en premier lieu, d'opacité : la connaissance des peines infligées et du suivi de leur exécution n'est pas satisfaisante. Il conviendra, au premier chef, de mettre en œuvre un système général d'information fiable et qui soit commun aux services d'investigation et à la justice. Je m'attellerai à ce chantier qui est un point de départ ;
Les risques à enfreindre la loi par ailleurs doivent être lisibles et tangibles pour tous et les sanctions chaque fois que faire se peut immédiates et effectives. C'est pourquoi je privilégierai pour nombre d'infractions courantes un circuit le plus court possible de sanction (condamnation à des amendes forfaitaires, comme pour l'usage de stupéfiants, les vols simples, etc.)
- en second lieu, d'insuffisante efficacité. : une fois la justice rendue, les justiciables et les professionnels se heurtent souvent aux difficultés d'exécution des décisions. Les peines ne sont pas exécutées conformément à ce qui a été décidé.

Il faut que la parole judiciaire retrouve sa crédibilité. Les décisions rendues par la justice devront être effectivement appliquées.

Ainsi, actuellement, les peines prononcées inférieures à deux ans ferme ne sont que très rarement exécutées.

Le principe devra donc être affirmé que toute personne condamnée à une peine de prison ferme inférieure ou égale à 2 ans devra être effectivement incarcérée avant que ne soient envisagées des mesures d'aménagement de cette peine.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Le principe de l'automatisme de l'examen de l'aménagement de peine sera donc supprimé.

7/Êtes-vous prêt à étendre la capacité du parc carcéral ?

Le parc actuel sera d'abord modernisé. Les bâtiments pénitentiaires anciens seront rénovés pour qu'ils soient aux normes d'habitat décent. Ceux qui ne pourront être rénovés seront remplacés nombre pour nombre.

Mais, en outre, 15 000 places de prison supplémentaires seront construites sur le quinquennat, soit environ un quart de plus qu'aujourd'hui. Cet effort implique la création des emplois corrélatifs de surveillants.

L'objectif est en fait que 80% des détenus au moins soient en cellule individuelle. Nous devons également revenir à des établissements à taille humaine, dans lesquels il soit possible d'organiser un parcours de détention, des activités, du travail.

Pour autant, je ne conçois pas que la prison soit l'unique peine, car elle n'est pas toujours la plus efficace.

Aussi je créerai une agence des mesures alternatives à l'incarcération pour encourager le développement des travaux d'intérêt général comme modalité alternative d'exécution de la peine. Concrètement, cette agence aura la charge de recenser les tâches pouvant faire l'objet de travail d'intérêt général. Il s'agira d'offrir une meilleure répartition géographique de ces tâches, d'encourager ceux qui veulent en créer car les travaux d'intérêt général, substitués intelligents et précieux à l'incarcération, sont insuffisamment développés.

J'augmenterai parallèlement les moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) avec l'objectif d'atteindre une moyenne de 40 personnes par agent.

9/Envisagez-vous de mesurer différemment l'activité des services pour basculer enfin vers une véritable culture du résultat ?

La « politique du chiffre » telle qu'elle a été conçue et mise en œuvre a conduit à un dévoiement des actions policières. Le management de l'institution policière réclame la mise au point d'indicateurs plus adaptés qui prennent, notamment, mieux en compte l'aptitude à satisfaire les attentes de la population en matière de sécurité et la capacité

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

de la police à traiter les problèmes selon leur spécificités territoriales. Une révolution de culture devra donc intervenir à ce titre.

10/Êtes-vous favorable à une nouvelle réforme corps et carrières calquée sur le modèle de la gendarmerie où tout général a d'abord été lieutenant ?

Envisagez-vous la création d'un corps unique de cadres de la police nationale, de lieutenant à inspecteur général, avec pour seul concours externe l'accès au grade de lieutenant ?

Je suis attaché de manière générale à la pluralité des voies d'accès à la fonction publique. Tous les corps actifs de la police nationale gagnent à marier les apports respectifs, entre autres, des concours externes et internes, ou de leurs équivalents. Le corps de commandement et d'encadrement, tout comme le corps de conception et de direction bénéficie de cette pluralité de générations, de personnalités, d'expériences. D'autre part, je souhaite mettre l'accent sur l'adaptation des grades aux responsabilités, à laquelle je sais que votre organisation, comme d'autres, est particulièrement attachée. Il me semble que des évolutions nettes dans ce sens sont plus adaptées qu'une nouvelle restructuration des corps et carrières, au moment où le corps de commandement lui-même vient de bénéficier de la création du grade de commandant divisionnaire.

Je reste néanmoins ouvert à la concertation sur l'ensemble des dispositifs qui permettront la valorisation des parcours au sein du corps de commandement et la diversification des accès au corps de conception et de direction, et je demanderai au futur ministre de l'intérieur de rester à l'écoute de vos propositions de réformes plus structurelles sans a-priori et en y portant toute l'attention nécessaire.